

## Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 3 juillet 2013 à 18 heures 30 -  
Battenheim

Sur convocation du 27 juin 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 3 juillet 2013 à 18 heures 30, dans la nouvelle salle festive et culturelle de Battenheim.

### Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Pierrette **KEMPF**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

### Absents excusés et non représentés :

./.

### Absents non excusés :

Madame Raymonde **RISACHER**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER**

### Ont donné procuration :

Madame **Rachel BAECHTEL** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**  
Monsieur **Olivier BECHT** à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**  
Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** à Monsieur Albert **SCHOLER**  
Madame Christine **PLAS** à Monsieur Michel **RIES**

### Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 mai 2013
2. Décision modificative n° 1
3. Cession d'un véhicule – autorisation de signer
4. Convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion du Haut-Rhin – autorisation de signer
5. Dietwiller – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
6. Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – rectification de la délibération du 29 mai 2013
7. Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
8. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
9. Sausheim – réhabilitation des locaux de l'A.C.L. – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
10. Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – désignation des trois groupements de maîtrise d'œuvre autorisés à concourir
11. Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
12. Baldersheim – réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
13. Dietwiller – programme de voirie 2013 – avenant au marché de travaux – autorisation de signer
14. Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
15. Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
16. Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
17. Rixheim – réaménagement de la rue de la Chapelle – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
18. Rixheim – réaménagement de la rue de Kembs – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
19. Rixheim – réaménagement de la rue de Niffer – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
20. Rixheim – réaménagement de la rue de Provence – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
21. Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim (secteur Nord) Dietwiller et Habsheim (secteur Sud) – avis de la C.C.S.P.L. et du C.T.P. relatifs au recours à la délégation de service public
22. Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – automne 2013
23. Régie de recettes de l'association « L'Ile aux Copains » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – automne 2013
24. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Georges OTTENWAELDER, maire de Battenheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président informe l'assemblée de l'installation de Mme Pierrette KEMPF, en remplacement de M. Bernard HELL, en qualité de déléguée pour la commune de Dietwiller et lui souhaite la bienvenue.

Il propose ensuite au comité, qui l'accepte, d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

24. Rixheim – groupe scolaire d'Ile Napoléon – achat d'une composition florale et d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite de la directrice de l'école maternelle
25. Transport des élèves des écoles élémentaires vers le centre nautique d'Ile Napoléon dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire – prorogation du contrat – autorisation de signer
26. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2013 – autorisation de mandater

Il passe ensuite à l'examen du premier point de l'ordre du jour ainsi modifié.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 mai 2013**

Le procès-verbal du comité syndical du 29 mai 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal du comité syndical du 29 mai 2013.*

### **Point n° 2 : Décision modificative n° 1**

L'avancement des opérations réalisées à la demande des communes et l'engagement des dépenses y afférentes nécessitent des ajustements et virements de crédits, à l'intérieur des montants ouverts au budget primitif 2013.

Ces ajustements s'établissent comme suit :

#### **A) Section de fonctionnement**

##### **a) En dépenses**

##### ▪ Chapitre 011

- 60611 – eau et assainissement ..... + 3 500,00 €
- 606322 – fournitures bâtiments ..... + 15 000,00 €
- 615231 – entretien de voies et réseaux..... + 50 000,00 €
- 615232 – entretien de l'éclairage public..... + 29 000,00 €
- 615233 – entretien des feux tricolores ..... + 18 250,00 €
- 616 – primes d'assurances ..... + 45 000,00 €
- 62878 – remboursement de frais..... + 60 000,00 €
- 6288 – autres services extérieurs ..... + 1 500,00 €

- Chapitre 023
  - 023 – virement à la section d’investissement .....- 75 000,00 €
- Chapitre 042
  - 676 – différences sur réalisations (positives) .....+ 500,00 €
- Chapitre 65
  - 6534 – cotisations de sécu. soc. (part patronale).....+ 1 500,00 €
  - 6553 – service d’incendie .....+ 100 000,00 €
  - 655402 – SM brigade verte .....+ 1 500,00 €
- Chapitre 66
  - 66111 – intérêts réglés à l’avance .....+ 75 000,00 €
- Chapitre 67
  - 6711 – intérêts moratoires.....+ 1 000,00 €
- **Total dépenses ..... + 326 750,00 €**

#### **b) En recettes**

- Chapitre 70
  - 7067 – redevances et droits de services périscolaires .....+ 29 100,00 €
- Chapitre 74
  - 74758 – autres groupements .....+ 295 000,00 €
- Chapitre 77
  - 7718 – autres produits exceptionnels .....+ 50,00 €
  - 775 – produits des cessions d’immobilisations .....+ 2 000,00 €
  - 7788 – produits exceptionnels divers.....+ 600,00 €
- **Total recettes ..... + 326 750,00 €**

### **B) Section d’investissement**

#### **a) En dépenses**

- Chapitre 020
  - 020 – dépenses imprévues.....- 219 000,00 €
- Chapitre 16
  - 1641 – emprunts en euros .....- 75 000,00 €
- Chapitre 21
  - 2138 – autres constructions.....+ 215 000,00 €
  - 2181 – installations générales .....+ 8 000,00 €
  - 2183 – matériel de bureau et informatique .....+ 10 000,00 €
- Chapitre 23
  - 2313 – constructions.....- 18 000,00 €
- Chapitre 45
  - 458102 – Crèche Sausheim.....+ 10 000,00 €
- **Total dépenses ..... - 69 000,00 €**

## b) En recettes

- Chapitre 021
  - 021 – virement de la section de fonctionnement .....- 75 000,00 €
- Chapitre 024
  - 024 – produits des cessions .....+ 1 245,00 €
- Chapitre 040
  - 281735 – installations générales, agencements.....+ 6 000,00 €
- Chapitre 45
  - 458202 – crèche Sausheim .....- 1 245,00 €
- **Total recettes ..... - 69 000,00 €**

Les tableaux joints en annexes n° 1 et 2, reprennent l'ensemble des décisions modificatives ci-dessus proposées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve les modifications à apporter au budget primitif 2013, telles que ci-dessus détaillées, dans le cadre de la DM n° 1 ;
- Charge M. le président de la mise en œuvre de cette décision modificative.

### **Point n° 3 : Cession d'un véhicule – autorisation de signer**

Dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, le syndicat a procédé récemment, au remplacement de la Peugeot 206 AY-445-GZ (mise en service en mai 2004 – 133 500 km au compteur).

Cette dernière a été remplacée par une Peugeot 208, qui est utilisée par le bureau d'étude bâtiment.

La transaction s'étant faite sous condition de reprise de l'ancien véhicule, par le concessionnaire, au prix de 500,00 euros.

En conséquence de quoi, M. le président demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à cette cession et à signer les documents y afférents.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Autorise M. le président à procéder à la cession du véhicule de marque Citroën, modèle 206, immatriculé AY-445-GZ ;
- Autorise M. le président à établir et à signer tous documents afférents à cette cession ;

- Charge M. le président de procéder aux opérations de régularisation comptable relatives à la sortie de l'actif du S.C.I.N. du véhicule susvisé.

**Point n° 4 : Convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion du Haut-Rhin – autorisation de signer**

L'agent occupant le poste d'assistant au service des ressources humaines quittera ses fonctions au syndicat le 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour intégrer les effectifs du centre de gestion (C.D.G.) de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin. Cette mutation intervenant pendant la période de congé de maternité du responsable ressources humaines et dans l'attente du recrutement d'un nouveau collaborateur, il a été convenu avec les services du C.D.G. que l'agent muté interviendrait ponctuellement au syndicat, si besoin et notamment pour traiter les affaires urgentes.

Ces interventions seront effectuées sous couvert d'une convention à signer avec le centre de gestion.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention précitée.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve le principe de la convention à établir avec le centre de gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition et l'intervention ponctuelles d'un agent au service des ressources humaines ;
- Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.

**Point n° 5 : Dietwiller – construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux.

En séance du 12 juillet 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Tand'M Architectes de Wiwersheim, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un coût d'honoraires de 292 800,00 € HT.

L'estimation prévisionnelle des travaux a été arrêtée à 2 655 246,00 € HT (phase A.P.S.). Au stade A.P.D., les prestations attendues après concertation avec Mulhouse Alsace agglomération et la commune, ont été chiffrées à 2 758 444,00 € H.T. (valeur juin 2013), selon le détail ci-après :

- VRD .....171 970,00 € HT
- Gros-œuvre .....739 889,00 € HT
- Charpente bois et métal .....165 649,00 € HT
- Couverture/étanchéité.....253 902,00 € HT

▪ Bardage.....	30 222,00 € HT
▪ Isolation thermique extérieure .....	99 103,00 € HT
▪ Menuiserie extérieure bois-alu/protections solaires .....	165 406,00 € HT
▪ Menuiserie intérieure bois .....	174 163,00 € HT
▪ Serrurerie .....	38 310,00 € HT
▪ Plâtrerie cloisons .....	53 036,00 € HT
▪ Faux-plafonds .....	108 239,00 € HT
▪ Peintures .....	62 065,00 € HT
▪ Revêtements de sols.....	78 364,00 € HT
▪ Carrelage .....	37 336,00 € HT
▪ Extincteurs signalétique incendie/divers.....	1 800,00 € HT
▪ Plomberie sanitaires.....	113 506,00 € HT
▪ Chauffage/ventilation .....	297 319,00 € HT
▪ Electricité et courants faibles.....	150 165,00 € HT
▪ Equipements de cuisine .....	18 000,00 € HT
▪ <b>Total .....</b>	<b>2 758 444,00 € HT</b>

La répartition du coût des travaux entre m2A et la commune est de :

- 1 045 586,00 € HT pour Mulhouse Alsace agglomération (périscolaire) ;
- 1 712 858,00 € HT pour la commune de Dietwiller (école maternelle).

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits aux articles 2314-61045 (périscolaire) et 2314-61002 (école maternelle) du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller, chiffrée à 2 758 444,00 € HT selon la répartition ci-dessus détaillée ;
- Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises y afférente, selon la procédure adaptée ;
- Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès du conseil général du Haut-Rhin, de la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin, et de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour l'attribution de subventions.

**Point n° 6 : Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – rectification de la délibération du 29 mai 2013**

Par délibération du 29 mai 2013, le comité syndical avait attribué à la société Rauschmaier de Colmar le lot n° 11 – isolation des combles – de l'opération de rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim.

Par courrier du 4 juin 2013, le syndicat de commune informait la société Jacque et Cie de Saint-Etienne que son offre relative au lot précité, avait été déclarée anormalement basse et, de fait, écartée.

Ladite société a, par courrier du 7 juin 2013, contesté cette décision, au motif que son offre a été rejetée sans que le pouvoir adjudicateur lui ait demandé par écrit les précisions qu'il jugeait utiles et ait vérifié les justifications fournies. Contrairement aux instructions données au maître d'œuvre par les services techniques du syndicat, il est effectivement apparu que la société en question n'a pas été interrogée, ainsi qu'elle aurait dû l'être conformément aux dispositions de l'article 55 du code des marchés publics.

La procédure de passation du marché pour le lot considéré, qui n'était au moment des faits pas encore signé, a donc été annulée et reprise au stade de l'analyse des offres. Les candidats dont l'offre était réputée potentiellement anormalement basse ont alors été invités à justifier le niveau de leurs prix, comme le prévoit la législation.

Au regard des réponses obtenues, la nouvelle analyse, effectuée par la commission M.A.P.A. le 19 juin 2013, s'est traduite par la désignation de l'attributaire du lot 11 – isolations des combles :

- Entreprise Jacque et Cie de Saint-Etienne, pour un montant de 7 207,54 € HT.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Annule la délibération du 29 mai 2013, en ce qu'elle attribuait le marché du lot n° 11 à la société Rauschmaier de Colmar, pour un montant de 9 235,19 € HT ;
- Approuve le nouveau résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise Jacque et Cie, pour un montant de 7 207,54 € HT (8 620,22 € TTC).

**Point n° 7 : Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer**

L'opération de rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim a été retenue au titre des travaux 2013.

Par délibération du 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'Atelier G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 35 250,00 € HT, soit un taux de 11,75 %, sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 300 000,00 € HT.

En séance du 29 mai 2013, le comité syndical approuvait, au stade de l'avant-projet définitif (A.P.D.), la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à cette opération, soit 331 310,00 € HT.

Il y a lieu à présent de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, calculé sur la base de l'A.P.D. précité.

La commission M.A.P.A. du 19 juin 2013 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 3 678,93 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 38 928,93 € HT (331 310,00 € HT x 11,75 %).

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim, soit 38 928,93 € HT (46 559,00 TTC) ;*
- *Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec l'Atelier G5 de Mulhouse.*

**Point n° 8 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer**

En séances des 12 juillet 2012 et 24 avril 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour la construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Au cours des travaux, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise BGMC de Sausheim, attributaire du lot 1 « terrassement/gros-œuvre ». L'avenant s'élève à +10 458,52 € HT (mise en œuvre d'un dallage armé dans la grande salle pour conformité avec le D.T.U. parquets, et réalisation d'un caniveau en B.A. pour faciliter la distribution et l'entretien des réseaux électricité dans le T.G.B.T.) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,97 % et fixant le nouveau montant du marché à 1 087 732,77 € HT ;
- L'entreprise Brey de Réguisheim, attributaire du lot 6 « menuiserie intérieure bois/agencement ». L'avenant s'élève à +10 195,00 € HT (fourniture et pose d'électroménager semi-professionnel dans le bar accueil, le club-house et le logement) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,62 % et fixant le nouveau montant du marché à 399 302,00 € HT ;
- L'entreprise Polychape de Colmar, attributaire du lot 10 « chape ». L'avenant s'élève à -10 920,00 € HT (non réalisation de la chape dans la petite salle) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 41,03 % et fixant le nouveau montant du marché à 15 695,00 € HT ;

- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 19 « sanitaire ». L'avenant s'élève à +4 974,33 € HT (création d'un WC à l'étage, ajout d'une plonge supplémentaire dans le bar accueil et complément de tuyauterie en P.E.H.D. enterrée pour l'alimentation générale en eau potable suite à erreur de métré) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,25 % et fixant le nouveau montant du marché à 226 015,66 € HT ;
- L'entreprise EPSL de Lingolsheim, attributaire du lot 21 « équipement sportif ». L'avenant s'élève à +868,55 € HT (plus-value suite à modification des réservations dans le dallage des 2 salles, agrès complémentaires, modification du système de but basket et moins-value suite à modification des agrès) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,84 % et fixant le nouveau montant du marché à 48 011,69 € HT ;
- L'entreprise Transroute de Réguisheim, attributaire du lot 22 « aménagements extérieurs ». L'avenant s'élève à -641,10 € HT (moins-values correspondant aux modifications des niveaux de terrassements suite à mesures sur site et du système d'infiltration des eaux pluviales) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,19 % et fixant le nouveau montant du marché à 336 358,02 € HT.

Ces projets d'avenants, d'un montant total de +14 935,30 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,31 % et fixent le nouveau montant global des marchés à 4 884 188,64 € HT.

La commission d'appel d'offres a, dans sa séance du 19 juin 2013, émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-41004 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Approuve les avenants ci-dessus détaillés, d'un montant total de +14 935,30 € HT (17 862,62 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,31 % et fixant le nouveau montant global des marchés à 4 884 188,64 € HT ;*
- *Autorise M. le président à signer les avenants à intervenir avec chacune des entreprises susvisées, selon les détails exposés ci-dessus.*

#### **Point n° 9 : Sausheim – réhabilitation des locaux de l'A.C.L. – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 2 mai 2012, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 5 avril 2013, fixant la date limite de remise des offres au 13 mai 2013 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse

des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 28 mai 2013, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Terrassement/VRD	TPV à Rouffach	65 418,50 €
2	Démolition/gros-œuvre	BGMC à Sausheim	300 420,25 €
		Option 1 menuiserie extérieure sur mur conservée	336,60 €
		Option 2 douche	552,50 €
3	Charpente bois	Bois & techniques à Soultz	29 080,00 €
		Option traitement curatif par injection et pulvérisation	10 600,00 €
4	Etanchéité/couverture/zinguerie	SMAC à Wittenheim	21 234,71 €
5A	Menuiseries extérieures PVC	<i>Infructueux</i>	
5B	Menuiseries extérieures aluminium	Kleinhenny Raymond à Illzach	119 819,00 €
6	Isolation extérieure/enduits	Bové à Saint-Etienne les Remiremont	64 660,67 €
7	Cloisons/doublage/faux-plafond/isolation	Olry Cloisons à Turckheim	149 492, 50 €
8	Menuiseries intérieures	<i>Infructueux</i>	
9	Métallerie/serrurerie	<i>Infructueux</i>	
10	Peinture intérieure	DG Peinture à Marckolsheim	38 726,00 €
11	Carrelage/faience	SE Burger à Village-Neuf	13 887,40 €
		Option douche	1 350,00 €
12	Sols souples	Multisols à Colmar	12 344,60 €
13	Parquet	Singer Parquets à Griesbach au Val	41 890,70 €
14	Ascenseur	Otis à Strasbourg	77 500,00 €
15	Echafaudage	Frégonèse à Mundolsheim	21 266,00 €
16	Installation électrique	Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine	125 963,00 €
		Option dépose/stockage/repose d'équipements électroménagers	2 243,81 €
17	Installation sanitaire	Labeaune à Sundhoffen	25 026,11 €
		Option 1 douche	751,99 €
		Option 2 dépose, stockage et repose d'équipements divers	376,69 €
18	Installation chauffage/ventilation	Labeaune à Sundhoffen	119 260,77 €
		Option centrale double-flux	23 210,44 €
19	Nettoyage de mise en service	Construire à Mulhouse	2 990,00 €
20	Clôture	<i>Infructueux</i>	
<b>Montant total HT des marchés attribués</b>			<b>1 268 402,24 €</b>

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits à l'article 2314-31003 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;*
- *Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A. ;*
- *Déclare infructueux les lots suivants :*
  - o *5A – menuiseries extérieures PVC ;*
  - o *8 – menuiseries intérieures ;*
  - o *9 – métallerie/serrurerie ;*
  - o *20 – clôture ;*
- *Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots mentionnés à l'alinéa précédent.*

**Point n° 10 : Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – désignation des trois groupements de maîtrise d'œuvre autorisés à concourir**

La réhabilitation du bâtiment « mairie annexe » sis 29 rue de Mulhouse à Sausheim, a été retenue au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée, avec remise de prestations, en application des articles 28 et 74 du code des marchés publics, afin de désigner les trois maîtres d'œuvre qui seront admis à présenter un projet.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la publication le 26 mars 2013, fixant la date limite de remise des candidatures au 18 avril 2013 à 11 heures.

Lors de la séance du 28 mai 2013, la commission M.A.P.A. spécifique a procédé à l'analyse des candidatures selon les critères définis dans le règlement de la consultation, et désigné les trois agences d'architecture admises à présenter des prestations. Il s'agit en l'occurrence de :

- L'équipe BAAM Architecture de Mulhouse
- L'équipe Thomas Di Nisi Architecte de Colmar
- L'équipe Josiane Tribble Architecte de Mulhouse

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Approuve le résultat de la consultation, et décide de retenir tel que ci-dessus détaillé les trois candidats admis à présenter une offre avec remise de prestations ;*

- ***Autorise M. le président à engager la deuxième phase « remise d'offre et de prestation », définie dans le règlement de la consultation.***

**Point n° 11 : Baldersheim – réaménagement de la rue des Primevères – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de la rue des Primevères à Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013. Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 100 mètres.

Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures granit et d'un caniveau formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 110 000,00 € HT (131 560,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21302 du budget primitif 2013.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement de la rue des Primevères à Baldersheim, chiffrée à 110 000,00 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.***

**Point n° 12 : Baldersheim – réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin à Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013. Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 70 mètres pour le chemin et d'environ 100 m<sup>2</sup> pour la placette. Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures granit et d'un caniveau formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 120 000,00 € HT (143 520,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement du chemin Vert et de la placette rue du Limousin à Baldersheim, chiffrée à 120 000,00 € HT ;*
- *Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.*

### **Point n° 13 : Dietwiller – programme de voirie 2013 – avenant au marché de travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 24 avril 2013, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 48 918,50 € HT (58 506,53 € TTC) avec l'entreprise Sarmac, pour réaliser divers travaux de voirie à Dietwiller.

A la demande de la commune, les prestations initiales doivent faire l'objet de modifications. Celles-ci concernent l'augmentation de la longueur de reprise des enrobés du chemin du Bois Doré.

Ces modifications entraînent une augmentation de la masse des travaux de 6 976,20 € HT, portant le nouveau montant du marché à 55 894,70 € HT ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 14,26 % du montant du marché initial. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 26 juin 2013, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-61301 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve l'avenant ci-dessus détaillé, à intervenir avec la société Sarmac ;
- Autorise M. le président à signer les documents y afférents.

**Point n° 14 : Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de la rue des Narcisses à Habsheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013. Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 100 mètres. Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de boutisses et pavés granit 12 x 12 formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 120 000,00 € HT (143 520,00 € TTC).

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-51301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement de la rue des Narcisses à Habsheim, chiffrée à 120 000,00 € HT ;
- Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.

**Point n° 15 : Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf et de l'impasse de la Chapelle – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux**

Dans sa séance du 24 avril 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue du Cerf et l'impasse de la Chapelle à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 26 juin 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

#### **Lot 1 – voirie et réseaux divers**

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 176 443,30 € HT (211 026,19 € TTC).

#### **Lot 2 – éclairage public**

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 22 603,00 € HT (27 033,19 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41202 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.*

#### **Point n° 16 : Rixheim – réaménagement de la rue du Cerf – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue du Cerf à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 4 800,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41202 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue du Cerf à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

**Point n° 17 : Rixheim – réaménagement de la rue de la Chapelle – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de la Chapelle à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 3 467,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui sera conclu avec une entreprise de travaux publics, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41202 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de la Chapelle à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

**Point n° 18 : Rixheim – réaménagement de la rue de Kembs – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de Kembs à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 1 780,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie conclu avec la société Sarmac, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41208 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de Kembs à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 19 : Rixheim – réaménagement de la rue de Niffer – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de Niffer à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 3 200,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie conclu avec la société Sarmac, et donnera lieu à paiement direct. Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41208 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de Niffer à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

**Point n° 20 : Rixheim – réaménagement de la rue de Provence – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom**

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de Provence à Rixheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 6 000,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie conclu avec la société Sarmac, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-41210 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement de Provence à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

**Point n° 21 : Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim (secteur Nord) Dietwiller et Habsheim (secteur Sud) – avis de la C.C.S.P.L. et du C.T.P. relatifs au recours à la délégation de service public**

Par délibérations du 20 mars 2013, le comité syndical avait autorisé M. le président à engager les procédures de délégation de service public relatives aux activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim (secteur Nord) d'une part, Dietwiller et Habsheim (secteur Sud) d'autre part.

Dans l'intervalle, la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) et le comité technique paritaire (C.T.P.) du centre de gestion ont été saisis de ces projets, pour avis.

La C.C.S.P.L. a rendu un avis favorable, le 14 juin 2013. Le C.T.P. a émis un avis de principe favorable – réf. DIV EN2013.14 – le 14 juin 2013 également.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (MM. Jean-Pierre BARI et Jean-Claude NIEDERGANG ne participent pas au vote) :*

- Prend acte des avis favorables rendus par la C.C.S.P.L. et le C.T.P. vis-à-vis des projets de délégations de service public relatives aux activités extrascolaires sur

- les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim (secteur Nord) d'une part, Dietwiller et Habsheim (secteur Sud) d'autre part ;*
- Autorise M. le président à poursuivre la procédure ad hoc.

**Point n° 22 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – automne 2013**

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer, tels que détaillés dans le document en annexe, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord à l'automne 2013.

Il précise que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 (T1 à T3), en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne prend pas part au vote), approuve les tarifs proposés.*

**Point n° 23 : Régie de recettes de l'association « L'Ile aux Copains » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – automne 2013**

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer, tels que détaillés dans le document en annexe, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association L'Ile aux Copains à l'automne 2013.

Il précise que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 (T1 à T3), en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Claude NIEDERGANG, ayant donné procuration, ne prend pas part au vote), approuve les tarifs proposés.*

**Point n° 24 :** Rixheim – groupe scolaire d’Ile Napoléon – achat d’une composition florale et d’un cadeau à l’occasion du départ en retraite de la directrice de l’école maternelle

Monsieur le président informe l’assemblée du départ en retraite de la directrice de l’école maternelle d’Ile Napoléon.

A cette occasion, il propose de lui offrir un bouquet de fleurs et un cadeau, en remerciement de son engagement au service des enfants du quartier, pendant toutes ces années.

Le montant maximal de la dépense serait fixé à 100,00 €.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition faite et autorise M. le président à engager la dépense correspondante, dans la limite de 100,00 €.*

**Point n° 25 :** Transport des élèves des écoles élémentaires vers le centre nautique d’Ile Napoléon dans le cadre de l’enseignement de la natation scolaire – prorogation du contrat – autorisation de signer

Par délibération du 7 septembre 2011, le comité syndical attribue à la société Kunegel SAS, le marché de transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique d’Ile Napoléon, dans le cadre de l’enseignement de la natation scolaire.

Le marché a été conclu pour une durée d’un an, pour un montant de 25 680,61 € HT. Il est reconductible deux fois, par décision expresse.

Les prestations ayant été exécutées à la satisfaction des usagers, M. le président propose au comité syndical de proroger ce contrat pour une nouvelle et dernière période d'une année.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *décide de proroger une dernière fois, pour une année, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 juin 2014, le contrat passé avec la société Kunegel pour le transport des élèves des écoles élémentaires de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique d'Île Napoléon, dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire ;*
- *Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.*

**Point n° 26 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2013 – autorisation de mandater**

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical avait prévu au budget primitif les crédits nécessaires au règlement de la contribution annuelle au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin. Le mandatement de cette dépense avait cependant été suspendu dans l'attente du résultat des négociations en cours, engagées à la demande d'un certain nombre de communes membres – dont celles du S.C.I.N. – pour obtenir une révision des modalités de calcul des participations financières, les critères utilisés actuellement pénalisant lourdement quelques-unes d'entre elles.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 21 mai au siège du S.C.I.N., le président du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux a informé les élus présents qu'une nouvelle clé de répartition des financements a été mise au point ; à partir de 2014 elle permettra d'inverser la tendance actuelle et de ramener progressivement – sur une période de 5 à 10 ans – l'impact que subissent certaines communes (notamment Sausheim et Rixheim) à un niveau plus acceptable.

Compte tenu de ce qui précède, la situation étant par ailleurs figée pour l'année 2013, M. le président propose, afin de ne pas pénaliser le budget du syndicat mixte ni les autres communes, de l'autoriser à mandater la participation du S.C.I.N., qui s'élève à 104 887,61 €.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- *Prend acte de la volonté du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux de mettre en place une nouvelle clé de répartition des contributions financières, plus équitable, dès l'année prochaine ;*

- *Demande à avoir connaissance, le plus rapidement possible, du détail de cette nouvelle clé de répartition ainsi que de la simulation à laquelle elle aboutira sur les 5 prochaines années, pour l'ensemble des communes du S.C.I.N. ;*
- *Dit qu'à défaut de constater une nette amélioration pour les communes actuellement les plus pénalisées, celles-ci se réservent dès à présent la possibilité de signifier leur retrait du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin à compter de 2014 ;*
- *Autorise néanmoins M. le président à mandater au profit du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, la participation 2013 du S.C.I.N., qui s'élève à 104 887,61 €.*

#### **Point n° 27 : Divers**

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 17 juillet 2013 à 18 heures 30, au siège du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Battenheim, le 3 juillet 2013.

## Décision Modificative n° 1

Section d'investissement

Chapitres	Articles		Libellé	Montant BP 2013	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débits	Crédits	
020	020		Dépenses imprévues	1 784 011,36 €		219 000,00 €	<b>1 565 011,36 €</b>
021		021	Virement de la section de fonctionnement	7 017 805,31 €	75 000,00 €		<b>6 942 805,31 €</b>
024		024	Produits des cessions	500,00 €		1 245,00 €	<b>1 745,00 €</b>
040		281735	Installations générales, agencements, aménagements	- €		6 000,00 €	<b>6 000,00 €</b>
16	1641		Emprunts en euros	648 500,00 €		75 000,00 €	<b>573 500,00 €</b>
21	2138		Autres constructions	- €	215 000,00 €		<b>215 000,00 €</b>
	2181-41305		Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	8 000,00 €		<b>8 000,00 €</b>
	2183-41305		Matériel de bureau et informatique	100 000,00 €	10 000,00 €		<b>110 000,00 €</b>
23	2313-41305		Constructions	99 900,00 €		18 000,00 €	<b>81 900,00 €</b>
45	458102		Crèche Sausheim	30 000,00 €	10 000,00 €		<b>40 000,00 €</b>
		458202	Crèche Sausheim	570 000,00 €	1 245,00 €		<b>568 755,00 €</b>
<b>Total des mouvements</b>					<b>319 245,00 €</b>	<b>319 245,00 €</b>	

## Décision Modificative n° 1

**Section de fonctionnement**

Chapitres	Articles		Libellé	Montant BP 2013	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
011	60611		Eau et assainissement	3 500,00 €	3 500,00 €		7 000,00 €
	606322		Fournitures bâtiments	3 000,00 €	15 000,00 €		18 000,00 €
	615231		Entretien de voies et réseaux	162 350,00 €	50 000,00 €		212 350,00 €
	615232		Entretien de l'éclairage public	61 000,00 €	29 000,00 €		90 000,00 €
	615233		Entretien des Feux Tricolores	26 750,00 €	18 250,00 €		45 000,00 €
	616		Primes d'assurance	26 500,00 €	45 000,00 €		71 500,00 €
	62878		Remboursement de frais à d'autres organismes	18 000,00 €	60 000,00 €		78 000,00 €
	6288		Autres services extérieurs	350,00 €	1 500,00 €		1 850,00 €
023	023		Virement à la section d'investissement	7 017 805,31 €		75 000,00 €	6 942 805,31 €
042	676		Différences sur réalisations (positives) transférées	- €	500,00 €		500,00 €
65	6534		Cotisations de sécurité sociale - part patronale	- €	1 500,00 €		1 500,00 €
	6553		Service d'incendie	359 730,00 €	100 000,00 €		459 730,00 €
	655402		Syndicat Mixte Brigades Vertes	104 492,00 €	1 500,00 €		105 992,00 €
66	66111		Intérêts réglés à l'avance	365 300,00 €	75 000,00 €		440 300,00 €
67	6711		Intérêts moratoires	- €	1 000,00 €		1 000,00 €
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires	350 000,00 €		29 100,00 €	379 100,00 €
74		74758	Autres groupements	- €		295 000,00 €	295 000,00 €
77		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €		50,00 €	50,00 €
		775	Produits des cessions d'immobilisations	- €		2 000,00 €	2 000,00 €
		7788	Produits exceptionnels divers	- €		600,00 €	600,00 €
<b>Total des mouvements</b>					<b>401 750,00 €</b>	<b>401 750,00 €</b>	



## Tarifs animations automne 2013

### **Mini-Séjour sportif en Autriche pour les 11-18 ans**

**Du dimanche 27 au jeudi 31 octobre 2013**, à Roppen dans la vallée de l'INN. Activités : rafting, canyoning, VTT de descente, Via ferrata, randonnée. Hébergement en demi-pension avec une nuit dans une cabane d'altitude (Hütte). Déplacement avec deux véhicules 9 places.

Tarifs : T1 : 190 € T2 : 220 € T3 : 250 € Ext : 280 €

### **Mini-Séjour équestre à Brinckheim pour les 7-15 ans**

**Du lundi 28 au mercredi 30 octobre 2013**, dans une jolie ferme équestre, quelques jours en compagnie de votre animal favori, pour découvrir ou approfondir vos connaissances équestres. Hébergement en pension complète.

Tarifs : T1 : 160 € T2 : 180 € T3 : 200 € Ext : 225 €

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

- **Toussaint 2013 pour les 3/11 ans - 8 jours/ 50 places par jour**

**Dates:** Du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2013

## Descriptif

Semaines thématiques avec un programme varié adapté à chaque tranche d'âges. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum, en bus. Possibilité d'inscription à la journée pour les maternels et à la semaine pour les primaires. Petit déjeuner, repas et goûter inclus. **Horaires** : de 7h30 à 17h30 avec un supplément de 17h30 à 18h30.

<b>Tarifs proposés par jour:</b>	<b>T 1 : 16€</b>	<b>T 2 : 16.85€</b>	<b>T 3 : 17.65€</b>	<b>Extér. 21€</b>
<b>Supplément du soir :</b>	<b>T 1 : 2.85€</b>	<b>T 2 : 3.05€</b>	<b>T 3 : 3.25€</b>	<b>Extér. 3.65€</b>

- **Mercredi pour les 3/11 ans**

**Dates** : Du Mercredi 04 septembre au Mercredi 18 décembre 2013 – Hors vacances scolaires

**Descriptif** : Programme varié ayant pour objectif de proposer des activités/animations structurantes et socialisantes : bricolages, cuisine, activités sportives et de détente, sorties thématiques, découvertes et initiations multiples pour 2 tranches d'âges, - 1 sortie par mois. Inscription à la demie journée ou à la journée avec ou sans repas **Horaires** : de 7h30 à 17h30 avec un supplément après 17h30\*

<b>Tarifs proposés par jour:</b>	<b>T 1 : 16€</b>	<b>T 2 : 16.85€</b>	<b>T 3 : 17.65€</b>	<b>Extér. 21 €</b>
<b>Tarifs proposés par ½ journée:</b>	<b>T 1 : 6€</b>	<b>T 2 : 6.40€</b>	<b>T 3 : 6.85€</b>	<b>Extér. 8.25€</b>
<b>Tarifs proposés par repas</b>	<b>T 1 : 6.40€</b>	<b>T 2 : 6.85€</b>	<b>T 3 : 7.25€</b>	<b>Extér. 8.45€</b>
<b>Supplément du soir:</b>	<b>T 1 : 2.85€</b>	<b>T 2 : 3.05€</b>	<b>T 3 : 25€</b>	<b>Extér. 3.45€</b>

## MINI-SEJOURS (Séjours Courts)

- **Disney – 7/14 ans**

**Dates** : Toussaint 2013 – Mardi 22 et Mercredi 23 octobre 2013 - 2 jours – 1 nuit - 18 places

**Localité** : Marne-la-Vallée- 77

**Descriptif/ Hébergement** : Visite des sites de loisirs de Disney Paris (Parc + Studio Disney). Une nuitée à l'hôtel « **Cheyenne** » situé aux abords du parc d'attractions.

<b>Tarifs proposés par mini- séjour :</b>	<b>T 1 : 71€</b>	<b>T 2 : 76€</b>	<b>T 3 : 81€</b>	<b>Extér. 120€</b>
---	------------------	------------------	------------------	--------------------

- **Parc Astérix - 10/18 ans**

**Dates** : Toussaint 2013 – Jeudi 31 octobre et vendredi 01 novembre - 2 jours- 1 nuit – 30 places

**Localité** : Plailly- 60

**Descriptif /Hébergement** : Visite sur du parc et de ses attractions spéciales pour Halloween. Une nuitée à l'hôtel situé à proximité du parc.

<b>Tarifs proposés par mini- séjour :</b>	<b>T 1 : 71€</b>	<b>T 2 : 76€</b>	<b>T 3 : 81€</b>	<b>Extér. 120€</b>
---	------------------	------------------	------------------	--------------------

- **Europapark- pour les 9/14 ans**

**Date** : Noël 2013 – Vendredi 27 et Samedi 28 décembre- 2 jours- 1 nuit– 15 places

**Localité** : Allemagne

**Descriptif/ Hébergement** : Visite sur du parc et de ses attractions spéciales Noël. Une nuitée à l'hôtel Colosseo située dans le parc d'attractions

<b>Tarifs proposés par mini- séjour :</b>	<b>T 1 : 71€</b>	<b>T 2 : 76€</b>	<b>T 3 : 81€</b>	<b>Extér. 120€</b>
---	------------------	------------------	------------------	--------------------

## A T E L I E R S / S T A G E S / F Ê T E S

- **Loisirs extra saison 2012/2013 pour les 3/17 ans**

**Dates:** du lundi 01 octobre 2012 au vendredi 21 juin 2013 - 30 jours - 12 enfants/ atelier

En dehors des vacances et des jours fériés- Amplitude Horaire maximale 2h par jour

**Localité :** Habsheim

**Descriptif :** Découverte d'activités sportives et culturelles encadrées par des intervenants extérieurs dans les infrastructures de la commune de Habsheim.

**Tarifs proposés par stage :** T 1 : 21€      T 2 : 22€      T 3 : 25€      Extér.30€

- **Mercredi « Gliss » saison 2013- 8/16 ans**

**Date :** du mercredi 09 janvier au Mercredi 27 mars 2013 – 10 sorties – 16 places

**Localité :** Massifs vosgiens

**Descriptif :** Découverte et/ou perfectionnement du ski alpin ou du snowboard

Le choix des stations en fonction de l'état d'enneigement

**Tarifs proposés par sortie :**      T 1 : 6€      T 2 : 7€      T 3 : 9€      Extér.15€

## A N I M A T I O N S   D E   P R O X I M I T E

- **Z'animados 12/17 ans**

**Toussaint 2013- 5 jours - 8 à 12 places**

**Dates:** du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2013

**Tarifs proposés par semaine:**      T 1 : 50€      T 2 : 52€      T 3 : 54€      Extér.70€